

DECISION N° 1.1.2022/49
**Attribuant le marché pour le balayage de voiries
à SUD EST ASSAINISSEMENT**

Le Maire de la Commune de la Roquette sur Siagne ;
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22 ;
VU la délibération du Conseil Municipal n°5.2.2020/54 du 11 Juin 2020 donnant délégation au Maire ;
VU le souhait de la municipalité de faire réaliser le balayage de voiries communales par un prestataire de service ;
CONSIDERANT la procédure adaptée des marchés publics lancée à cet effet ;
CONSIDERANT le résultat de l'ouverture des plis ;

D E C I D E

ARTICLE 1 : d'attribuer le marché pour le balayage de voiries à la société SUD EST ASSAINISSEMENT – VEOLIA RECYCLAGE ET VALORISATION DES DECHETS - sise route de la Gaude – 06800 – CAGNES SUR MER – composé de la solution de base et de l'option n°1 : soufflage des trottoirs.

ARTICLE 2 : Le marché prend effet le 01 Septembre 2022 pour un an. Il pourra être reconduit tacitement trois fois au 1^{er} Septembre de chaque année pour un an sans que la durée totale n'excède 4 ans.

ARTICLE 3 : Le prix des prestations est fixé dans le bordereau de prix unitaires.

ARTICLE 4 : de signer le marché correspondant et toutes les pièces nécessaires à l'application de la présente décision.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de Grasse ;
- Monsieur le Trésorier de Grasse – Receveur de la Commune de la Roquette sur Siagne.

Le Maire informe que le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE – 33, Bd Franck Pilatte dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



La Roquette sur Siagne
Le 01 Septembre 2022
Le Maire,
Christian ORTEGA

→ -

AR Préfecture

Attribuant le marché pour le balayage de voiries à SUD EST ASSAINISSEMENT

Identifiant unique de l'acte :	006-210601084-20220901-1_1_2022_49-AR
Numéro d'acte :	1_1_2022_49
Date de décision :	01/09/2022
Nature :	ARRETES_REGLEMENTAIRES
Code matière :	1-1-0-0-0 (Commande Publique / Marchés publics)
Fichier acte :	1.1.2022-49 attribuant le marché pour le balayage de voiries.pdf
Collectivité émettrice :	LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE
Acte transmis par :	Oriane GUARDIOLA
.....	
Date d'envoi de l'acte :	01/09/2022 14:44:03
Date de réception de l'AR :	01/09/2022 14:44:07